

Historique et Monographie des Moères

A. VANDERHEYDE

« Indocti Siscut et aurent meminisse periti.
Que les ignorants apprennent, que ceux qui savent, aiment à se ressouvenir. »

En parcourant nos campagnes flamandes, ces vers d'Horace, qui résument brièvement leur histoire, viennent hanter le souvenir :

« Sterilisve palus dudum, aptaque remis
Vicinas urbes et grave sentit aratum. »

« A l'aspect désolé de ces lieux a fait place l'abondance. Les riches moissons s'étendent à l'horizon et seul l'écho lointain de la nature nous rappelle sa présence et le triomphe de l'homme sur la nature ».

Lorsqu'on part de l'antique ville d'Hondschoote, on dépasse le hameau appelé la *Brouckstraete*, l'usine à carton au Pont-aux-Cerfs, le canal de la Colme qui relie Bergues à Furnes, puis on descend insensiblement une belle route en cailloutis bordée de peupliers avec le flair de l'Océan, on contemple alors la plaine, le beau pays plat avec ses grandes fermes isolées.

La route est égayée par une habitation dénommée au pays *le petit château*¹ qui se trouve entourée d'un jardin fleuri, on arrive ensuite sur la place à peu de distance de la commune de Ghyvelde et de la Belgique.

Située dans le canton d'Hondschoote à 6 kilomètres de cette ville, la commune des Moères-Françaises est à 15 kilomètres de Dunkerque, Elle est desservie par le Bureau des Postes et Télégraphes d'Hondschoote. Le chemin de fer des Flandres à voie étroite de Bray Dunes à Hondschoote la traverse.

La superficie du village est de 1933 hectares et la population en 1906 était de 1025 habitants.

¹ D'après M. Lefebvre-Bray, ancien avocat au barreau de Dunkerque (décédé en 1910) ce petit château aurait été le local de M. Debuyser, ancien maire des Moères dont nous parlerons. Celui-ci s'y rendait en venant de sa maison de campagne de Rexpoëde (ancienne propriété de M. Van Dercolme et actuellement dévolue à M. Boulv de Lesdain, notaire à Dunkerque et ancien Maire de Rexpoëde pour y réunir les meuniers, les gardes, les fermiers... à l'effet de prendre les mesures utiles aux travaux de dessèchement avec M. Bosquillon, ingénieur, père de feu M. Bosquillon de Genlis de Cassel.

Aujourd'hui nous avons :
Population 1050 habitants.
Superficie 1933 hectares.
Electeurs 208.
Maisons 254. Ménages 253.

Ducasses : la 1^{re}, le 4^e dimanche de juillet. La 2^e, le 2^e dimanche de septembre.

L'adoration paroissiale a lieu le 24 juin de chaque année.

D'après un vieil almanach publié par M. Henri Durin (1899) dans l'un des bulletins de la société littéraire dunkerquoise l'Union Faulconnier, nous relevons ce qui suit :

« Moerkerque : Canton d'Hondschoote. Résidence d'une brigade de douanes. Cette commune est composée d'habitations éparses dans les portions desséchées du marais des Moères. Elle est à une demie-lieu de l'étranger, le climat est très malsain. Les habitants s'occupent à traire de la tourbe et à pêcher et à chasser. Ils cultivent quelques parties de terres. Ils ont des mœurs très sauvages. Leur nombre s'élève à 450. Celui des maisons est de 50. Les moulins sont au nombre de 7. »

M. Dieudonné en l'an XII, à la requête du premier Consul nous écrit dans sa statistique du Département du Nord : « On y récolte des roseaux en temps de gelée, les ouvriers ne pouvant les couper qu'à l'aide de la glace, Dans les années où il ne gèle point, les roseaux sont brûlés sur le lac afin qu'ils puissent y croître l'année suivante. Les roseaux se vendent par bottes de 60 centimètres de circonférence. »

Ces roseaux étaient employés pour le chauffage ou la couverture des bâtiments. Les cent bottes valaient à l'époque 5 à 6 francs pour les toitures, mais ceux destinés au chauffage ne valaient que 1 à 2 francs les cent bottes.

En 1789, on employa pour les couvertures des maisons 58.050 bottes et pour le chauffage 174.150. En l'an IX on consuma 227.500 bottes pour le chauffage et 72.500 pour les toitures.

L'aspect de l'endroit est celui de nos villages flamands, c'est-à-dire riant et coquet. La route et les chemins, qui aboutissent au centre, sont tirés au cordeau ; les routes constituent des digues appartenant pour moitié aux riverains.

Ces vastes terres si régulièrement coupées de grands fossés, étaient des marais.

En 1827, feu Mme Mallengier, mère de M. Jacques Mallengier, ancien maire, s'installa dans la maison qui fut bâtie la première du village. C'est dans cette habitation spacieuse, à usage de commerce et de cabaret, que se trouve la maison communale ou la mairie.

Le sol des Moères, qui est à un niveau inférieur de 1 m. 60 à haute mer, est encore plus bas que les terrains environnants. On n'a donc pu dessécher que par des moyens mécaniques.

Les alluvions sont modernes et il y a de la tourbe.

Nous pouvons donc dire que les Moères sont « l'une des conquêtes les plus utiles et les plus glorieuses que les habitants d'une région aient remporté sur la nature. »

La Moëre-française est limitrophe des paroisses suivantes :
De Ghyvelde au Nord et à l'Est ;
D'Uxem et de Watten à l'Est ;

De Warhem et d'Hondschoote au Sud ;
D'Houthem, de Bulscamp et Adinkerque (communes Belges) à l'Ouest.

La Moëre-Belge est une commune et non une paroisse. Sous le rapport religieux, elle est partagée entre Adinkerque, Bulscamp et Houthem.

Elle est bornée au Nord par Adinkerque ; à l'Ouest par Bewesterpont et Bulscamp ; au Sud par Wulveringham et Houthem ; à l'Est par la Moëre-française.

La commune des Moères françaises n'a pas d'eau potable. Toutes les eaux des Moères sont salpêtrées et impropres à la consommation. Leur flore est plutôt marine. Il est donc nécessaire de recevoir l'eau de pluie.

De la Formation des Moères — Les Dessèchements

« C'est une terre amphibie, menacée sans cesse par les revendications de la mer, d'où l'eau, subtil et surnois destructeur, s'insinue et suinte dans le sous-sol. »

VIDAL de la Blache. (Histoire de France, tome 1, page 38).

III^e siècle. Première inondation : A l'époque gallo-romaine, la région des Moères, à la suite d'un cataclysme, dont il est difficile de déterminer la date, mais qui paraît avoir été un affaissement du sol survenu au III^e siècle, fut envahie par les eaux de la mer qui la recouvrirent et formèrent les deux golfes de Sangatte et de l'Yser. Le premier avait déjà beaucoup diminué en étendue et en profondeur au VII^e siècle et le second était encore navigable au IX^e siècle.

La formation des Dunes éleva contre de nouvelles inondations de la mer une barrière naturelle, mais les trois rivières de l'Aa, de la Colme et de l'Yser et leurs affluents descendant des hauteurs situées au sud et dont les eaux ne pouvaient trouver d'autre écoulement que dans la mer, après avoir traversé les plaines basses, formées au nord par les Dunes, durent nécessairement déborder avant de pouvoir trouver passage à la mer et formèrent de vastes marais d'eau douce, infects et pestilentiels.

Les terres moins basses, appelées waeteringues, furent desséchées et fertilisées par de nombreuses rigoles dont les eaux furent rendues courantes et susceptibles d'être élevées à l'aide d'écluses, vannes et bavardeaux. Ce travail, commencé il y a plus de dix siècles, se continue toujours et l'honneur en revient au courage obstiné de laborieuses populations flamandes, au dévouement des religieux et des Comtes de Flandre qui, les premiers, tentèrent l'entreprise.

La tradition nous rapporte qu'en temps reculé (682-685), St Winoc évangélisait les rares habitants du Grœnberg. Restaient les Moères, véritable lac de 3270 hectares, profond de 2 mètres, même dans les temps de grande sécheresse. Leur dessèchement était plus difficile. Ce travail opiniâtre n'y pouvait suffire, il fallut, en outre, l'audace généreuse d'un homme de génie dont nous parlerons dans les pages qui vont suivre.

Quelques historiens — mais leur véracité semble douteuse — nous apprennent que les lacs des Moères se seraient formés ;

1^o par une marée extraordinaire antérieure à l'an 1200. Cette marée aurait détruit les petits ports de Wulpen et de Lombarzide et inondé aussi le plus bas terrain entre Furnes et Dunkerque. Nieuport, bâti depuis, aurait remplacé l'un et l'autre de ces deux ports.

2 Cette inondation s'était produite par un coup de mer du côté de Wulpen, car il est à remarquer qu'autrefois il y avait entre Furnes et Nieuport — depuis Wulpen jusqu'à la mer — pour la commodité des pêcheurs, une espèce de canal qui fut comblé lorsqu'on construisit le havre de Nieuport.

3* On dit qu'au XIII^e siècle, le chenal correspondant à la passe de Zuydcoote fut comblé par une trombe qui traversa la mer du Nord. Il y avait alors un canal de Wulpen et Conic à la mer, canal fréquenté par les pêcheurs,

4- Le commencement du XIV^e siècle fut signalé par une calamité qui ruina l'agriculture dans la paroisse de Zuydcoote. On rapporte ainsi les événements :

« Le 19 Novembre 1404, l'océan rompit ses digues, sortit de son lit et inonda tout le pays de la côte jusqu'à 3 lieues dans les terres. Cet accident fut d'autant plus ruineux que le vent du Nord ne cessant de régner pendant plusieurs jours arrêta les eaux dans les champs en s'opposant au reflux. »

On a lieu de croire que les historiens sont dans l'erreur ; cependant on est loin de nier cette irruption de la mer et ses effets désastreux dans les deux petits ports bien que l'époque n'en soit pas connue ; mais on ne croit point que la mer se frayant un passage à travers des dunes du côté de Wulpen, ait pu creuser le terrain des Moères à plus de deux lieues de là et à 4 pieds, 6 pouces au-dessous de la basse mer en vive eau. Lorsque la mer rompt une digue, après l'avoir submergée, elle forme une fouille immédiatement au pied de l'obstacle qu'elle a surmonté, mais à peu de distance de là elle se tranquillise et se répand sur les terres.

Il nous semble donc que la formation des Moères n'est nullement expliquée et que ce serait là un fait dont la cause est inconnue.

L'an 1615, le prince Albert et la princesse Isabelle formèrent le louable projet de dessécher les Moères qui comprenaient deux lacs de cinq à six pieds de profondeur dans certains endroits et en d'autres depuis un, deux, jusqu'à trois.

La grande Moère avait 7098 mesures et 66 verges de terres ; la petite Moere contenait 3005 mesures, 1 ligne et 24 verges ; soit un total global de 7399 mesures, 1 ligne, 90 verges de terres inondées.

La petite Moère était séparée de la grande par un petit sentier et y communiquait par un fossé au canal.

La grande Moère avait dans sa largeur, de l'orient à l'occident, une bonne lieue de France et un peu plus du midi au septentrion. Du côté nord, il y avait une langue de terre qu'on pouvait comparer à un promontoire, laquelle n'était jamais inondée et s'avancait d'une demie lieue dans la Moère.

D'après l'historien Grammaye, on appelait ces marais « maris cum » en flamand de « Moëren », ce qui veut dire « étang, marais ».

La grande Moère comprend 3000 hectares dont les deux tiers appartiennent aujourd'hui à la France (1933 ha) et l'autre tiers à la Belgique. La Moère de Warhem comprend un peu plus de 500 mesures et s'appelle aujourd'hui la petite Moère. De là une certaine confusion.

En 1616, le Baron Venceslas Cobergher visita cette étendue du pays. Il était accompagné de l'ingénieur Bruno Vankuyck et un arrangement se fit à Bruxelles avec le prince Albert et la princesse Isabelle à l'effet de partager cette plaine des Moères en deux parties : l'une du côté de Furnes, appartiendrait aux Archiducs et fut donnée au prince Albert ; l'autre, du côté de Bergues, serait possédée par le Baron avec haute, moyenne et basse justice, droit de confiscation, de veni. de pêche et autres privilèges seigneuriaux.

En vertu de cette convention, le Baron fit creuser par son ingénieur (1617) un fossé dit Ruig-Slost contournant la Moère : mais, sur les plaintes que portèrent les Magistrats de Furnes et de Bergues,

l'ingénieur Vankuyck avait enclavé 3936 mesures, 62 censes et plusieurs fiefs de leurs châtellenies respectives. Le prince Albert envoya sur les lieux Staleus et P. Vanden Brouck en qualité de commissaires. Ceux-ci s'accoutumèrent avec les Magistrats, et en 1618, on recommença à creuser le Ruig-Slost qui fut bordé d'une digue l'année suivante pour prévenir la descente des eaux du haut pays.

En 1620, on fit creuser un canal depuis la Moëre jusqu'à Dunkerque pour faciliter l'écoulement des eaux² ; au moyen de ces opérations la grande Moëre se trouva, l'année suivante, à sec en plusieurs endroits, et, en 1622, les deux lacs étaient entièrement épuisés.

Deux ans après, l'ingénieur fit creuser de nouveaux fossés et construisit 20 moulins à vent et à eau, qui fonctionnant jour et nuit, servaient en même temps à moudre les grains et à décharger les eaux par Dunkerque.

En 1624, les terres des Moères furentensemencées de graines de Colza et la récolte fut très abondante.

Alors les Archiducs Albert et Isabelle, sur les sollicitations de Cobergher, établirent une franchise sur le territoire de la Moëre pour tous les banqueroutiers et, par ce moyen, le pays fut bientôt peuplé. Cette même année (1624) le prince Albert trépassa et son épouse nomma un bailli, un greffier et des échevins pour administrer la justice dans la partie orientale, la partie occidentale était sous la juridiction du Baron Cobergher.

A cette époque le peuple était exempt de dîmes, de tailles, d'assises sur le vin, la bière, l'eau-de-vie, ainsi que du logement des troupes. Il ne payait que 4 sols (4 stuyvers) par mesure de terre labourée et 2 sols pour celles en friche. Cette taxe était levée pour la construction d'une Eglise paroissiale et l'entretien des desservants.

Tous ces privilèges, joints à la fertilité des terres, y attirèrent plusieurs bonnes familles qui s'y bâtirent des maisons en briques.

La princesse Isabelle possédait alors dans les Moères 3400 mesures et le Baron 3690. C'est aussi alors que le Baron craignit une invasion en Flandre, car la guerre s'était déclarée en Italie entre Philippe IV, roi d'Espagne et Louis XIII, roi de France par rapport à la Valteline.

En 1625 on planta des arbres et les riches bourgeois de Furnes et de Bergues y construisirent des maisons de plaisance.

En 1626, le Baron Cobergher vendit 335 mesures de terres au Baron de Noixmond, avec l'administration des Moères de l'ouest et 350 mesures aux enfants Salamangua, sœur du Baron de Noixmond (1627).

L'année suivante, Cobergher vendit 750 mesures au Sr Vankekeude, d'Anvers et 606 au Baron Van Bouchante. 500 aux Chartreux d'Anvers, 320 au Sr. De Castre, 250 au Sr. Zéghers et 706 au Sr. Vandekerkeire.

De 1627 à 1630 inclus, la Moëre se trouva prospère, ce qui engagea le Baron de Noixmond à commencer dès 1627 la construction de l'Eglise.

La guerre qui éclata en 1628, entre la France et l'Espagne, fit momentanément suspendre les travaux. Aussitôt la paix survenue, on recommença les travaux restés en cours jusqu'en janvier 1629. Les travaux furent malheureusement interrompus par les hostilités qui éclatèrent en Italie.

La mort de Charles-Emmanuel (1630) mit fin à la guerre. Son fils Victor-Amédée et le Roi d'Espagne firent la paix avec la France. Alors on activa les travaux de l'église qui fut achevée en 1631.

² L'Ecluse Cobergher fut construite en 1620. Elle était placée vis à vis de la maison sise au Marché-au-Bois n°20 à Dunkerque (emplacement du Marché-au-Poisson).

Cette année 1631, on constate aux Moères une seigneurie d'été, Seigneurie de Groeneland, où les Chartreux avaient leurs propriétés. On comptait alors 130 fermes et 40 maisons.

Sur ces entrefaites, Gustave-Adolphe, roi de Suède, qui avait conçu le projet de porter la guerre en Allemagne contre l'empereur Ferdinand II, recherche l'amitié de Louis XIII et l'obtint à la condition que les pays catholiques de l'Empire seraient garantis de toute insulte. Cette guerre n'empêcha pas le Baron de Noixmond, après la mort de la princesse Isabelle (1633), de bâtir 10 maisons et d'y tracer plusieurs routes pour la formation d'un gros bourg.

On y tenait à cette Moëre et, grâce aux diligences de M. de Noixmond, il y avait un franc marché, en face de l'église, qui se tint toutes les semaines et qui contribua beaucoup à la prospérité du nouveau village.

La défection du duc de Lorraine et la révolte du Maréchal de Montmorency, occupaient assez bien les armées de France sans inquiétude pour notre Moëre. Le Duc de Montmorency ayant été fait prisonnier, à la journée de Castelnaudary, eut la tête tranchée à Lyon.

Gustave-Adolphe fut tué à la bataille de Lutgen qu'il avait remportée.

En 1634, le roi d'Espagne, par suite de la mort d'Isabelle, reentra en possession des Pays-Bas dont Philippe II s'était dessaisi en faveur de cette princesse.

C'est aussi, vers ce moment, qu'une rupture éclata entre la France et l'Espagne. La principale cause de ce conflit fut l'empoisonnement de Van Soetzen, électeur de Trêves et ami de la France que Philippe II tenait enfermé au château d'Anvers.

Un an après, le Maréchal de Chatillon remporta une victoire à Avignon sur le prince Thomas de Savoie, général de l'armée Espagnols et les Français, commandés par Chatillon et Brezê, furent victorieux à Avein près de Liège (1635), Cette défaite jeta l'épouvante dans le pays de la Moëre, d'autant, plus que le Roi de France se disposait à attaquer la Flandre.

La guerre devint plus vive dans les années 1636 et 1637.

En 1639 et les deux années suivantes, le Général Lamboi campa sur la Moëre avec 1800 hommes pour mettre la Flandre occidentale à couvert de l'ennemi.

Le Cardinal Infant, frère de Philippe IV et gouverneur des Pays-Bas espagnols, meurt en 1642. Il fut remplacé par Don François de Mello qui envoya le général Lamboi à la Moëre avec sa petite armée ; puis, le mettant à la tête d'une armée de 30.000 hommes, il marcha sur Rocroi où il fut battu par le Duc d'Enghien (1643).

En 1644, on dédia l'église paroissiale des Moères à la Sainte-Vierge et au mois d'août la première messe fut chantée par Gérard Fleurtrin Witte religieux d'un couvent de Furnes et chapelain d'Houthem. Cette église n'eut jamais d'autre pasteur.

Cette année encore, le Baron Cobergher disposa de 300 mesures de terres avec la Seigneurie des terres vertes.

Le Jeune monarque Louis XIV, qui voulait reconquérir tout le territoire, donna les Moères en 1669 à ses ministres Louvois et Colbert. Ceux-ci firent quelques travaux, mais sans résultats avantageux.

Personne ne se souciait alors de recommencer une entreprise qui avait déjà échoué 2 fois (1646 et 1648).

Les traités de paix des 19 juillet 1712 et 22 avril 1713, qui firent démolir les fortifications de Dunkerque, augmentèrent beaucoup les difficultés que présentaient un pareil travail et les Moères restèrent encore sous l'eau jusqu'en 1756. Le traité d'Utrecht (1713) donna 1213 hectares des Moères aux Pays-Bas Autrichiens.

Philippe de Beaufort de Montboisier, Marquis de Cauillac et dame Roque Vanreugeville, Marquise de Maisons, devinrent en 1716, concessionnaires sous le nouveau titre de Seigneurie des Moères. Cette concession portait que le dessèchement serait opéré en six années à compter du jour où le chenal de Mardyck se trouverait suffisamment approfondi ; mais, le canal en question fut achevé sans que les concessionnaires songeassent à remplir les obligations qui leur avaient été imposées.

De 1740-1743, les pluies et les fontes de neige avaient tellement augmenté la masse des eaux qu'en 1743, elles dépassaient de 1 m. 50 le niveau ordinaire.

La concession qui avait été faite à Louvois et Colbert ainsi qu'à la Marquise de Maisons, fut déclarée nulle (1746), malgré l'opposition des héritiers de la dame.

Les Moères furent alors érigées en Marquisat au bénéfice du Comte d'Hérouville, sous la condition qu'il paierait une redevance de cent francs par an.

Le Comte d'Hérouville, Colonel du Régiment de Bourgogne, en garnison à Bergues, voyait son régiment décimé comme l'ensemble de la population par les fièvres paludéennes qu'engendrèrent les Moères. Il connut le projet de renouveler l'œuvre de Cobergher.

Il voulut donc mettre les Moères à sec ; mais, sept ou huit années s'écoulèrent sans succès. Il avait fait construire un fossé communiquant avec le canal des Moères et il y jeta les eaux au moyen d'une pompe à jeu qu'on avait fait venir d'Angleterre. Comme la dépense était de beaucoup supérieure au résultat obtenu, il fallait revenir pour le dessèchement au premier système des moulins à vent.

En 1752, on conçut le projet de faire une cunette pour dessécher les flaques d'eau des anciens fossés de la fortification qui occasionnaient de nombreuses maladies. Ce projet, adopté en principe, conciliait les intérêts des Moères et ceux du port de Dunkerque. Il fut en outre décidé que l'on ferait un aqueduc sur le canal de Furnes et une écluse à 2 passages près du petit château. Ces travaux commencèrent en 1753 et furent terminés en 1756. Par ce moyen les Moères se trouvèrent en peu de temps à sec.

Un arrêté du Conseil accorda le 8 novembre 1758 au Comte d'Hérouville les Moères pour 25 ans. C'est à partir de ce moment que ces terres prirent le titre de Seigneurie du château des Moères. Peu de temps après, le Roi lui en fit don.

L'Impératrice d'Allemagne, de son côté, lui accorda le 16 juillet 1760 la portion de la grande Moère, qui était sous sa domination sous le titre de Moerlandt, mais à la redevance de 50 livres de 40 gros.

En 1761 et 1762, Bergues avait obtenu le privilège de la navigation directe à la mer et on fut obligé de donner plus de profondeur au canal. Cette circonstance favorisa le dessèchement entrepris ; mais, en 1763, d'après le traité de Paris, il fallut détruire complètement la cunette, l'aqueduc sous le canal de Furnes et l'écluse du Petit Château. Ce funeste traité paralysa de nouveau le pays que l'industrie relevait à peine de ses ruines.

Les eaux restèrent encore une fois sans issue et en décembre 1770, par suite des neiges et des pluies les Moères furent complètement submergées.

Le Comte d'Hérouville ne se découragea pas. Il fit creuser de 8 pieds le Kromevaert jusqu'au Bernard Sleet et on laissa le radier de cette écluse³.

La grande Moère produisait en 1707, 1.600.000 gerbes de blé ; mais tant d'efforts ne devaient pourtant pas être couronnés de succès, une nouvelle inondation eut lieu en 1779.

Les entrepreneurs de ces travaux, qui étaient intéressés dans le dessèchement, avaient contracté plusieurs emprunts s'élevant à 600.000 florins. Ils se trouvèrent donc ruinés et durent renoncer à leur prospérité.

Le Comte d'Hérouville, à bout de ressources, céda son entreprise à deux compagnies hollandaise et belge, qui, sous la direction du Sr Vandermey d'Anvers, reprirent le travail de dessèchement et une partie des terres fut rendue à la culture.

En 1781, par un arrêté des cours de Versailles et d'Anvers, les Moères furent données pour 20 ans au Sr Vandermey qui devait entrer en jouissance le 1^{er} novembre pour ne quitter qu'au 1er novembre suivant. Cette concession fut faite aux charges :

1° que le concessionnaire reprendrait de suite les travaux commencés pour le dessèchement.

2° qu'il paierait aux donateurs une somme de deux millions attribués au Comte d'Hérouville le 19 décembre 1779.

La nouvelle compagnie commença donc ses travaux et les poursuivit avec tant d'activité, qu'en peu de temps, on mit à découvert 2000 mesures de ces terres. Mais ici encore un nouvel incident : Les propriétaires voisins, effrayés de la grande quantité d'eau formée par les moulins d'épuisement, se plaignirent à l'intendance de Flandre et d'Artois. La société dut, de ce fait, ralentir ses travaux ; mais néanmoins, les terres donnaient de belles récoltes.

Tandis que les Moères françaises étaient exploitées par des Belges, les Moères belges étaient remises à une compagnie française.

Elles se trouvèrent dans un état très prospère, quand un nouveau fléau vint les ravager. Et, en effet, lors du Siège de Dunkerque en 1793 par le Duc d'York, le pays fut inondé au moyen des eaux de la mer. On avait eu le soin de faire des batardeaux sur les canaux afin de ne pas causer aux Moères les mêmes désastres qu'en 1646. Une rupture survint à une digue d'enceinte et en moins de deux heures, les eaux montèrent de 2 mètres dans le Ringslot.

Les Moères belges eurent également à souffrir d'une rupture occasionnelle par les eaux qui avaient été lâchées de Nieupoort et les 2000 mesures de terres, qui des deux côtés avaient été mises à sec, se trouvaient ainsi submergées.

A peine l'ennemi se fut-il éloigné de Dunkerque, que les travaux recommencèrent plus activement que jamais ; et, en trois ans de temps, on parvint à dessécher les 2000 mesures de terres inondées. Dans les inondations, non seulement les cultures furent perdues, mais tous les arbres avaient péri.

Les travaux d'épuisement continuèrent toujours. La population augmentait très doucement, attirée par l'espoir de nouvelles améliorations et l'on conçut le projet de faire une nouvelle cunette pour l'écoulement des eaux à la mer.

³ Le Comité Flamand de France possède dans ses archives un plan de 1774, don de M. le Curé Cyssau de Pitgam.

En 1802, époque à laquelle les propriétaires nommèrent M. De Buyser, directeur du dessèchement des Moères, il n'y avait plus que 150 habitants, tous malades. Les meilleures terres ne rapportaient que de deux à quatre francs la mesure.

Les Cavels découpent le sol en rectangles égaux et leurs rigoles se déversent dans des canaux qui vont dans le Ringslot et d'où les eaux se rendent à la mer par le canal des Moères et les quatre écluses.

A cette époque le Cavel de 65 mesures valait 20.000 francs et rapportait, malgré les mauvaises chances d'inondation, 1000 francs environ par an.

Les exploitations sont divisées par fermes. Les plus grandes contiennent 200 à 250 arpents, les plus petites de 5 à 10 arpents. Et chose bizarre, les fermes des Moères françaises portent des noms de Saints et celles des Moères belges des noms de Saintes

En 1805, on commence de grands travaux en faisant à l'encontre du canal de Furnes un bassin octogone à 4 écluses et à 2 portes de retenue par une écluse au débouché de la cunette dans le canal appelé Ecluse des chasses et servant à cet usage. Ces écluses furent terminées en 1811.

Cette nouvelle cunette fut pour les Moères et pour tout le pays voisin un immense bienfait que l'Empire de ce grand homme, Napoléon 1^{er}, laissait aux habitants de cette contrée.

On constate en 1812 qu'il n'y avait plus qu'environ 850 hectares sous les eaux.

En 1814, à l'époque de la première invasion, l'inondation fut encore tendue, avec les eaux de la rivière de l'Aa par la Colme. Tout le pays, le plus bas depuis Bergues et au-delà, fut couvert d'eau. On prit toutes les précautions nécessaires pour garantir les Moères. On fit des batardeaux sur tous les canaux qui les avoisinaient et, par suite de ces précautions, elles n'eurent à souffrir que de l'infiltration des eaux extérieures et du défaut d'écoulement de leurs propres eaux.

Deux ans après (1816), les Moères françaises avaient 1059 hectares en culture et les Moères belges 977 hectares.

Une étendue de 882 hectares, qu'une digue sépare des terres cultivées, forme un bassin qu'on appelait polder

La petite Moère restait abandonnée et ne produisait que des roseaux et un peu de poissons.

En 1820, M. le Préfet du Nord attribuait au Bureau de Bienfaisance des Moères 484 hectares provenant des Chartreux d'Anvers, mais il y eut opposition.

En 1823, on comptait 300 habitants.

La même année (7 juin), le domaine de l'Etat vendit les Moères à M. l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Bosquillon.

Le partage de ces terres se faisait le 10 janvier, 24 février et 17 juin 1824 et c'est depuis cette dernière époque que l'on put voir les progrès de la population.

En 1826, on comptait 670 habitants dont 12 indigents.

Il y avait aussi un moulin par 400 mesures de terres ; neuf moulins à vis, deux à aubes pour l'assainissement des Moères belges et françaises, savoir : 3 moulins à vis pour la Moère Belge ayant 1192 hectares de superficie ; 6 à vis et 20 à aubes pour la Moère Française ayant 1176 hectares.

Le bassin entier avait une superficie de 3278 hectares et le quart en plus était à dessécher.

La vis du moulin avait 5 mètres de longueur sur 1 m. 50 de largeur et elle élevait 36 m. 95 d'eau par minute dont nous donnerons la statistique dans un des chapitres qui vont suivre.

En 1850, les habitants des Moères s'élevaient à 1000 et au-delà.

Canal des Moères

Un plan peint à l'huile (1641), nous donne le canal des Moères sous le nom de Seegracht⁴ sur une autre carte de 1709, ce canal est désigné sous celui de canal de la Mour (Moëre). Il remonte à 1620 et a une longueur de 10.300 mètres. Il sert principalement à l'écoulement des eaux qui, sans lui, feraient des Moères un vaste marais. Il arrive à Dunkerque et, au moyen du canal de la cunette, il se déverse dans le chenal, c'est-à-dire à l'entrée du port.

Nous n'avons trouvé aucun titre direct mentionnant la propriété du canal des Moères à Dunkerque au Pont à chariots, mais cette propriété peut s'induire des actes suivants :

1° Convention du 24 Mai 1623 entre les entrepreneurs de dessèchement et les magistrats de la châtellenie de Bergues. Par cet acte les entrepreneurs s'obligeaient à recevoir les eaux de Ghyvelde, Uxem, Zuydcoote, Leffrinckoucke, Tétéghem et autres lieux de la châtellenie dans les canaux Mullevaert, Sleeppe et Moervaert avec stipulation expresse que les canaux ne seraient jamais obligés de recevoir les eaux de l'houtgracht (canal d'Hondschoote), ni celles des terres au sud et à l'ouest du Ruysloot.

Cette convention fut agréée et ratifiée par l'autorité supérieure suivant lettres-patentes du 31 Juillet 1623. Cette stipulation n'a pu être faite que par le propriétaire du canal des Moères :

1° Résolution prise à Bergues et à Hondschoote les 27 Août, 9, 10 et 11 Septembre 1639 pour l'approfondissement et le recreusement des canaux Mullevaert et Moervaert aux frais (conformément à la convention ci-dessus) 1/2 par la Châtellenie de Bergues et 1/2 par les Moères orientales et occidentales (Belges et Françaises).

2° Nouvelle résolution arrêtée à Gand le 18 Février 1641 pour le recreusement des Moervaert, Mullevaert et Sleeppe.

3° Commission nommée à cet effet le 11 Avril 1641 pour traiter avec le Magistrat de Bergues.

4° Traité avec le Magistrat les 16, 17 et 18 Juin 1641, concernant les mêmes travaux.

5° Certificat du 5 Octobre 1641 de lever sur les Moères les fonds nécessaires à ces réparations.

6° Résolution du 3 Avril 1642 de finir les travaux commencés aux Moervant, Mullevaert et Sleeppe adjugés l'année précédente.

Ce sont là les seules épaves que nous avons pu recueillir jusqu'à présent du naufrage des anciens titres des Moères au sujet de ce canal. Aussi le nom que ce canal porte et qu'il a toujours porté indique bien son origine. Et il y a quelque chose de plus positif pour la partie du "pont à charrettes" jusqu'aux Moères du "Clytevaerl" et du "Groengaet" dans l'acte de concordat du 30 Août 1736 et jours suivants :

⁴ Ce canal a une longueur de 3542 mètres et une largeur de 14 mètres. Il dessèche les terres comprises entre les petites Moères et la route n°4 conduisant à Ghyvelde. Il reçoit les eaux du canal des glaises.

Ce canal pénétrait dans Dunkerque et un batardeau en maçonnerie empêchait les eaux de s'écouler dans les fossés au moyen d'un passage à travers les remparts.

Il longeait la rue St-Bernard actuelle et passait derrière l'Hôtel des Douanes dont partie de la rivière existe encore jusqu'au petit pont en bois (aujourd'hui remplacé par une passerelle en fer). Il traversait les places du Palais de Justice, de l'Abondance, Marché au Blé (aujourd'hui place Jeanne d'Arc) jusqu'à l'arrière-port.

Article I. –

1. ...

2. ...

3. ... Les 258 mesures ou environ de terres adjacentes aux Moères appartiennent au Seigneur Comte d'Hérouville et consistent en :

1° 14 mesures ou environ formant le canal neuf qui va du Pont à charrettes à la petite Moëre, acquises en partie du St-Waestken, y compris deux digues et deux contre fossés.

2° 5 à 6 mesures formant le canal d'entre les deux Moères avec 2 digues et 2 contre fossés.

3° 9 à 10 mesures formant en partie, les canaux Clyt-Gat (canal des glaises) et du Greene-Gat, avec digues et fossés.

4° Seront et demeureront à compter du 1er Septembre 1769 à l'avenir, à perpétuité, en propriété indivise et administration commune entre tous les propriétaires actuels, leurs successeurs ou ayants cause, et, en conséquence, les parties ont chacune à leur égard consenti que les dits partages du 18 Septembre 1766, du 30 Janvier 1767 et autres y relatifs « soient et demeurent nuls, comme non faits, ni avenus, ainsi que tous autres actes qui se trouveraient avoir pour objet la division et jouissance particulière des parts de chacun dans le total, »

Il résulte de ce chef que ce canal qui remplace l'ancien canal des Moères, depuis les Moères jusqu'au Pont à charrettes, appartenait à M. D'Hérouville ; qu'il en avait acheté le fossé dans lequel il avait été creusé et qu'en vertu de ce concordat, il appartenait indéfiniment à tous les propriétaires.

Il est probable, d'après un ingénieur, que cette partie a été remise à neuf parce que l'ancien canal, ainsi qu'on le voit dans les résolutions mentionnées d'autre part, offre beaucoup de courbes et traversait en partie des terrains sablonneux élevés, qui, par leurs éboulements, nuisaient au dessèchement.

L'église des Moères

La paroisse des Moères est récente. L'ancienne église était, paraît-il, un véritable monument gothique. Dédiée à St-Vincent, elle fut livrée au culte en 1644. Ce fut Maître Gérard Fleurkin-Witte, moine de l'abbaye de Furnes et ancien vicaire d'Houthem qui y célébra la messe en qualité de curé. Il en fut le premier et le dernier pasteur. Et, en effet, deux ans plus tard (1646), les Espagnols, assiégés dans Dunkerque, ouvrirent les écluses dans la nuit du 1^{er} Septembre. Les Moères furent submergées et la paroisse fut annexée à Ghyvelde jusqu'en 1831, époque à laquelle on lui rendit le titre de paroisse avec M. l'abbé Markant, pour titulaire.

L'ancien édifice a son histoire et Vancketeren nous rapporte une singulière aventure qui arriva dans le clocher qui émergeait de plusieurs centaines de mètres au-dessus de l'eau. Voici cette anecdote :

« En 1647, trois bandits y établirent leur asile ; ils se cachaient pendant le jour et allaient nuitamment exercer leurs brigandages dans la campagne. L'année suivante ils s'associèrent 5 autres voleurs et alors ils poussèrent leurs courses jusqu'à Killlem, Warhem, Hondshoote, Leyseele. A la pointe du jour, ils rapportaient dans une barque le butin qu'ils avaient amassé. Ils furent aperçus en 1619 par un pauvre pêcheur à qui ils firent tant de menaces qu'il n'osa jamais faire la moindre déclaration. Enfin le bruit de tant de vols qui se commettaient, non seulement dans les villages, mais encore sur les grands chemins, ayant été porté aux oreilles du gouvernement français, on fit rouler des patrouilles dans tout le pays. Ces démarches n'intimidèrent point les bandits, qui s'étant un jour cachés dans les roseaux qui étaient très épais autour de la Moëre, surprirent, quelques soldats français, les égorgèrent et se servirent ensuite de leurs armes pour multiplier leurs désordres ; mais, en 1650, un accident vengea le pays de ces scélérats : un coup de vent brisa leur chaloupe, tandis qu'ils étaient dans leur retraite, de sorte que les vivres commençant à leur manquer ils furent obligés d'appeler au secours en tirant plusieurs coups de fusil. Un jour ce bruit ayant cessé, faute de poudre, un pêcheur qui était de

Ghyvelde et qui se nommait Jacques Loeuw, accompagné de plusieurs de ses camarades, se transporta au clocher où les bandits furent trouvés morts. Cette découverte ayant été rapportée au gouverneur, il fit raser le clocher à fleur d'eau, mais, dans les temps de sécheresse, l'on peut encore s'y promener sur de grands carreaux de pierre qui restent à découvert. »

L'église des Moères fut construite en 1826 et inaugurée le 8 Juillet 1829. Elle coûta environ 25.000 francs. Mal orientée elle est devenue caduque avec le temps, aussi est-elle déjà à reconstruire.

L'édifice porte à son frontispice cette inscription latine : « Réginae Cœlorum »,

La première pierre fut posée le 14 Septembre 1826, en présence d'un grand concours de fonctionnaires et d'habitants par M. Coffyn-Spyns, alors membre de la Chambre des Députés et Sous-Préfet de l'arrondissement de Dunkerque (1820-1830).

La bibliothèque de la ville de Dunkerque possède le procès-verbal imprimé et relatif à la pose de la première pierre de l'église dont les fondations furent établies sur l'emplacement de l'ancienne église. Les fonds provinrent de la cotisation des habitants et des propriétaires.

Sa Majesté Charles V fit don d'une somme de cinq cents francs, sur la sollicitation de M. D'Espivent de la Villes Boisnet, Conseiller de la Cour Royale, l'un des grands propriétaires des Moères.

La pierre fut posée par Me Palmaert, curé de la paroisse St-Eloi à Dunkerque, en présence de M. le sous-préfet, M. De Buyser était alors maire et M. Bolle, adjoint.

La plupart des Curés de Lille et des paroisses de Dunkerque étaient présents. M. Hollebecque, notaire et maire de la ville d'Hondschoote, assistait à la cérémonie avec le concours de la musique. Puis c'était M. Bosquillon de Genlis, Chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, Ingénieur en chef au corps royal des Ponts et Chaussées, chargé de l'arrondissement et du Port de Dunkerque et qui, par les soins et la nature de ses fonctions, avait beaucoup contribué à l'amélioration des Moères.

On remarquait, dit le procès-verbal, la présence de :

- MM. Bouly de Lesdain, Président du Tribunal Civil ;
- Bosquillon d'Aubercourt, Sous-Préfet de Montdidier ;
- Saullay-Delaistre, Sous-Préfet d'Hazebrouck ;
- De Saint-Quentin, Inspecteur des Douanes ;
- De la Fontaine, Juge de Paix d'Hondschoote ;
- Le Chevalier Coppens d'Hondschoote, Officier supérieur de l'Etat-Major ;
- Delaroière, médecin à Hondschoote ;
- Desfontaines, Maire de St-Blément ;
- Pichot, Capitaine au Corps royal du Génie militaire ;
- Fauqueur, Propriétaire ;
- Vandewynckel, Notaire à Dunkerque ;
- Vangraefscheppe, Contrôleur des contributions indirectes ;
- Toussaint De Baecque, Juge au Tribunal de Commerce ;
- Hypolyte De Baecque, Propriétaire ;
- Devys, Maire de Warhem ;
- Masselis, Maire de Rexpoède ;
- Le Chevalier De Bertrand, Capitaine en retraite ;
- François Bray, père, Négociant à Dunkerque ;
- Fockedey, Médecin à Hondschoote ;
- Van Den Busche, Propriétaire à Warhem ;
- Demay, Greffier de la Mairie des Moères.

A 4 heures du soir le cortège quitta la demeure de M. Bolle, adjoint, appelé la “ferme de Moerkerque” du nom de l’église qui s’élève dans le voisinage. La musique d’Hondschoote précédait avec un détachement des employés de Douanes,

Quatre personnes portaient sur un brancard la “pierre carrée” à poser et une autre de “forme rectangulaire” prescrite par les règlements de l’église, symbole de la pierre “angulaire” de cet autre édifice contre lequel aucune force ne pourra jamais se prévaloir. Puis, venaient le grand Doyen et les Autorités.

Arrivé sur remplacement de l’église, le cortège s’arrêta près d’une “croix” dont la plantation avait été faite la veille sur l’emplacement du maître-autel par M. le Curé de Ghyvelde, l’abbé Aernout, alors desservant.

M. le Doyen présida aux cérémonies d’usage et prononça un discours sur la prospérité de la paroisse.

La pierre, scellée par M. Coffyn-Spyns, fut placée à l’angle le plus oriental du mur du portail et la pierre triangulaire superposée à la pierre carrée.

Entre ces deux pierres et dans un trou pratiqué dans la pierre carrée ont été insérées différentes pièces de monnaie au millésime de 1826 avec l’effigie de sa Majesté Charles X. Dans un refouillement de la même pierre, il avait placé une plaque en marbre sur laquelle était gravée l’inscription suivante : « Aujourd’hui 14 Septembre 1826, 3^e année du règne de Charles X, la première pierre de cette église a été posée par M. Coffyn-Spyns, membre de la Chambre des Députés, élu par l’arrondissement de Dunkerque : M. De Buyser étant maire et M. Bulle, adjoint, M[#] Poncin, architecte. »

La cérémonie avait été précédée d’un banquet offert par M. le Maire, 200 convives y prirent part. M. De Buyser porta un toast au Roi ; M. Coffyn-Spyns au Maire et M. Bosquillon aux dames.

A l’intérieur de cette modeste église, on remarque la pierre commémorative de son dévoué serviteur. L’inscription est ainsi conçue :

A la mémoire de M. J.-L. DE BUYSER décédé le 15 Mai 1847, âgé de 73 ans ayant administré pendant 18 ans le dessèchement de la commune des Moères françaises comme Directeur, Président et Maire Il a obtenu l’érection de cette église, la construction du presbytère. Il a fait bâtir la première maison pour rétablir le village détruit par des mesures militaires lors du siège de Dunkerque en 1616. *Transitt benèficiendo.*

En dehors de cette pierre, l’église ne possède aucune pierre tumulaire.

Les Autels sont sans valeur et sans caractère. Il n’y a ni style, ni sculpture. Un tableau “l’adoration des Mages”, donné par Napoléon III en 1868, en son nom personnel et pas au nom de l’Etat, a seul quelque valeur apparente. Il n’est pas signé.

La cloche très petite est fêlée. Elle porte cette inscription :

« En Mai M. D. C. C. C. X X. I. X. “Marie-Thérèse-Caroline”, du poids de 250 kilogrammes, a été baptisée et placée dans l’église des Moères, sous les auspices de M. le C. De Murat, ancien Préfet du Nord, parrain ; de Mme Coppens d’Hondschoote, née De Lamartine, marraine ; M. le V. Villeneuve, étant Préfet du Nord ; M. Coffyn-Spyns, étant Sous-Préfet de l’arrondissement de Dunkerque ; M. De Buyser, Maire et auteur du dessèchement des Moères ; Carlier, fondeur à Frévent ».

Donations — En 1829, Calice en argent, par M. le Comte d’Halluin.

En 1838, Ostensor en argent, par la famille Bocquillon.

En 1840, “le Chemin de croix”, la lampe du sanctuaire et divers ornements par la même famille. Elle donna aussi en 1847 le Dais de procession et en 1871 un Calice et le Buffet d’orgues. Cette même année les orgues sont données en partie par M. De Bruyne et partie par souscription paroissiale.

En 1844, ce même propriétaire donna les tableaux des autels latéraux, les grands chandeliers et les

statues.

La famille Colette donna les statues du Sacré-Cœur, de N.-D. de Lourdes et divers ornements.

Le 27 Juillet 1829, Mgr Belmas créa un “Conseil de fabrique” et le 29 Juillet suivant M, le Préfet du Nord approuva la nomination des conseillers.

A ce moment M. l’abbé Pierre-Cornil Janssen, vicaire à Hondschoote, desservait provisoirement la paroisse des Moères, jusqu’à la nomination du premier curé, M. Markant, le 18 Décembre 1831. Ses successeurs furent :

1831-1833, M. Markant (Herreman-Winoc), né à Winnezele 3 Juin 1803, ordonné prêtre en 1826. D’abord vicaire à Rouen, fut nommé curé des Moères le 18 Novembre 1831. Il fut curé de Tétéghem à partir de 1833 et ensuite curé-doyen de Morbecque en 1844 où il meurt le 12 Janvier 1875 ;

1833-1819, Omeyz (Antoine-Augustin), né à Roulers en 1787, ordonné prêtre en 1822 ; vicaire de Godewaersvelde et de Cassel en 1824, de Rexpoëde en 1831. Curé des Moères le 3 Novembre 1833. Démissionnaire en 1849. Il se retire à Oost-Cappel comme prêtre habitué où il meurt le 15 Mai 1858 ;

1849-1858, Baillieu (Jean-Louis), né à Wemaers-Cappel le 18 Mars 18..., ordonné prêtre le 17 Août 1831. Vicaire de Lvnde, de St-Jean-Baptiste à Dunkerque (1836), il occupe le poste de curé des Moères en 1849. Ensuite il passe à Millam (1850) et trépassé le 17 Février 1875 ;

1858-1866, Werkein (Charles-Louis) est originaire de St-Sylvestre-Cappel (1800). Il fut promu au sacerdoce et ordonné le 10 Mars 1838. D’abord vicaire de Lederzeele et de Warhem (1844), il occupe la cure de la paroisse des Moères en 1858. En 1867, on le voit curé de Volckerinckhove jusqu’à sa mort le 24 Mai 1888 :

1866-1895, Decherf (Pierre-Laurent), né à Bambecque en 1832, ordonné prêtre le 17 Juin 1856, il est vicaire de Wattignies, puis à Ghyvelde en 1860. Il passe à la cure des Moères en 1866 et y meurt le 28 Novembre 1896 ;

1896-1903. Deneve (Charles-Louis), né à Zermezele le 12 Juin 1860 est ordonné prêtre le 23 Décembre 1882. Vicaire d’Holque, de Lys en 1884, de Cassel en 1886, de Saint-Pol-sur-Mer en 1888, il est curé des Moères le 8 Décembre 1896. Il passe ensuite à la cure d’Hondeghem le 10 Mars 1903 où il meurt le 18 Août 1909 ;

1903-1911, Bellengier (Constant-Fidèle-Aimé), né à St-Sylvestre-Cappel le 30 Mars 1863. Elève de l’Université catholique de Lille, il est reçu licencié ès-lettres en 1844. Le 29 Juin 1887, il est ordonné prêtre et débute comme professeur au petit Séminaire d’Hazebrouck, puis en 1891, professeur au Collège S t-Jean à Douai. En 1895, il est vicaire à l’Eglise Notre-Dame à Roubaix. Il fut nommé curé des Moères en 1903. Le curé Bellengier subit les violences de l’inventaire de l’Eglise le 21 Novembre 1906 et il fut à ce sujet condamné à 20 jours de prison, avec sursis, par le tribunal correctionnel de Dunkerque. En 1911 il est nommé Doyen-curé à Bollezele. Ce fut sous son pastorat que fut inauguré en 1909 le “nouveau cimetière” et le “calvaire des Moeres”.

Actuellement son successeur est M. l’abbé Plancke, prêtre actif et très estimé.

Troubles religieux aux XVe et XVIe siècles

À la suite des troubles religieux, les Doyens de Bergues firent leur rapport sur les dévastations des paroisses de la Châtellenie en 1659 et 1676. Ces enquêtes dressées en latin se trouvent rapportées (tome XXX) dans les annales du comité flamand, par M. René Giard et ont été retrouvées par M. Paul du Péage dans les archives du Parlement.

La première date de 1659. Elle émane du Curé de Bergues (St-Martin) Isaac Ketelaer, licencié en théologie, Doyen du Doyenné de Bergues,

La deuxième provenait du Curé de Bergues (St-Pierre) Maître Jacques Gillebert, ancien curé de St-Nicolas à Cassel. Elles permettent de constater que les églises détruites en 1659 n'étaient pas encore réédifiées en 1673.

Les moulins des Moères

Les moulins employés au dessèchement des Moères sont de deux espèces, les uns à “palettes” et les autres à “vis”. Le vent en est le moteur.

Le calendrier de 1770, édité par Legros, imprimeur à Bergues, nous révèle qu'il y avait à cette date aux Moères dix moulins à eau pour évacuer les eaux : mais du temps où les moulins étaient à palettes, il y avait :

1. La Victoire, 2. le Whal (à proximité du canal “Katte-Waert près de Ghyvelde), 3. la Seine, 4. la Lys, 5. la Meuse, 6. le Rhône (à proximité du canal majeur et du canal du moulin octogone près de la ferme *l'Haverkette”), 7. le Volga, 8. l'Euphrate, 9. le Gange, 10. la Limite (à l'extrémité orientale du canal du moulin octogone près du “Caesterhof”), 11. le Rhin, 12. le Danube (dans la petite Moere de Warhem), 13. l'Escaut (dans la Moère Belge).

Aujourd'hui il ne reste plus que 5 moulins à vis, le sixième ayant été démoli en 1863 :

1. le Pô (près de Ghyvelde), 2. le Danube ou “Keerselaer”. 3. le Gange à “Caesterhof”, 4. le Tage à ‘l'Haverkette”, 5. le Rhin, au “Kromenhouck”.

A ‘l'Haverkette” le “Rhône” a perdu ses ailes et se trouve transformé en maison d'habitation. Le “Tigre” est devenu “moulin à farine”.

Il est question de supprimer ces 5 moulins, leur entretien étant trop coûteux et de les remplacer par une seconde machine à vapeur.